

les chèques. La Commission du blé prendra les mesures nécessaires en vue de l'émission de nouveaux chèques aussitôt que possible.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

QUESTION RELATIVE À LA CESSATION DES MISES À
PIED ET À LA REMISE AU TRAVAIL DE CEUX
QUI SONT ACTUELLEMENT EN CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre nous assurerait-il que nous en sommes à la fin des congédiements aux chemins de fer Nationaux du Canada? Peut-il dire si les employés mis à pied depuis quelques mois seront bientôt embauchés de nouveau?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Il me faudra bien accepter la question du député comme un avis; je tâcherai d'y répondre plus tard.

LE COMMERCE

VISITE À WASHINGTON DE CERTAINS MINISTRES—
LIGNE DE CONDUITE DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT
LES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je poserai une question au ministre du Commerce. Pourrait-il nous donner des précisions sur la visite qu'ont faite récemment à Washington trois membres du cabinet, et nous dire si, oui ou non, le gouvernement des États-Unis a indiqué de quelque façon qu'il entend changer sa ligne de conduite qui consiste, à ce qu'il semble, à appliquer aux produits agricoles canadiens des contingentements et des interdictions?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'espère, avant la fin du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, formuler une déclaration relative à la politique commerciale du Canada, qui comportera, je crois, les renseignements que souhaite obtenir le député. La visite aux États-Unis se rattache à un certain nombre de questions. Il serait difficile de répondre d'une façon catégorique au député, mais à mon avis, il sera renseigné au cours des deux ou trois prochaines semaines.

LE DÉBLAYEUR "SAMSON"

REMPLACEMENT APRÈS L'INCENDIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. H. Hahn (New-Westminster): Je poserai au ministre des Finances, une question dont je lui ai donné préavis. Le bateau dé-
[Le très hon. M. Howe.]

blayeur *Samson*, récemment incendié dans le port de New-Westminster, est-il entièrement garanti par la loi sur le remplacement des biens endommagés par l'incendie?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Pour autant que je sache, le bateau déblayeur mentionné appartient au ministère des Travaux publics. Si ce ministère juge bon de le faire réparer ou de le remplacer, il peut, sauf erreur, utiliser, avec le consentement du Conseil du Trésor, les fonds prévus par la mesure dont a fait mention le député.

LE FROMAGE

IMPORTATION EN PROVENANCE DE LA NOUVELLE-
ZÉLANDE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
QUANT À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Se propose-t-il d'apporter des changements au règlement qui autorise en ce moment l'importation de fromage de la Nouvelle-Zélande alors que nous avons déjà au Canada un excédent de fromage et d'autres produits laitiers?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, rien n'empêche l'importation de fromage. Ce produit est frappé d'un droit douanier et, en théorie, n'importe qui peut expédier du fromage au Canada s'il consent à payer le droit douanier. Au moment où nos expéditions sur le marché britannique nous causaient des difficultés, nous avons conclu une entente verbale avec la Nouvelle-Zélande. On a demandé à ce pays de ne pas expédier de fromage au marché canadien. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. La Nouvelle-Zélande a insisté pour être déchargée de cette entente verbale et nous n'avons, semble-t-il, aucune raison valable de nous y opposer. L'expédition de fromage était une simple transaction commerciale ordinaire, c'est-à-dire que ce fromage a été exporté au Canada de la même façon que n'importe quel autre produit. A mon avis, on a tort de dire que nous avons autorisé l'importation. Nous avons tout simplement laissé la loi suivre son cours, en l'occurrence.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Afin qu'il n'y ait pas de mal-entendu, je tiens à ce qu'il soit bien compris que j'approuve entièrement ce que le ministre du Commerce a fait.

M. Knowles: Pour une fois!

M. Argue: Qui a conclu l'entente verbale?

L'hon. M. Rowe: Nous sommes heureux de le savoir.